

Le temps d'intervention

Pour réaliser correctement une prestation électrique, tout en garantissant la sécurité des personnes, des biens et des choses, en accord avec les diverses normes en vigueur, l'électricien doit effectuer une série d'activités indispensables.

Ces activités sont réalisées durant le *temps d'intervention*.

Ces activités ne sont pas exclusivement réalisées sur le lieu de l'intervention.

Le *temps d'intervention* est composé des 4 temps suivants et peut comprendre tout ou partie de ces activités

Le temps de préparation TP, comprend :

- La définition des besoins, l'analyse technique, étude de cas et la recherche de solutions.
- La sélection, la commande et la prise en charge chez le fournisseur du matériel nécessaire à l'intervention.

Ce temps est réalisé en partie en nos bureaux, chez nos fournisseurs et sur le lieu de travail.

Le temps de déplacement TD, comprend :

- Le trajet aller chez le client depuis l'entreprise ou le client précédent.
- La recherche d'une place de stationnement.
- Le transport aller et retour de la fourniture et de l'outillage du véhicule vers le lieu de travail.

Ce temps est réalisé en déplacement hors du lieu de travail.

Le temps de travail TT, comprend :

- La prise de connaissance et le repérage des installations à modifier ou à réparer.
- La réalisation du travail.
- Les essais, les mesures de contrôle et la mise en service.
- Le prélèvement des déchets.

Ce temps est réalisé sur le lieu de travail.

Le temps administratif TA, comprend :

- Le métré de la main-d'œuvre et des quantités de fournitures installées.
- Le tri en nos locaux des déchets pour l'élimination selon les normes en vigueur.
- L'élaboration du rapport d'intervention, du rapport de mesure et contrôle.
- La mise à jour du dossier client.

Ce temps est réalisé en partie en nos bureaux et sur le lieu de travail.

La méthode de calcul :

La première heure est due en totalité, ensuite, les demies-heures entamées sont également dues en totalité.

Le *temps d'intervention* est noté sur un rapport de travail par notre personnel de planification, de service et de montage.

Le rapport de travail est remis en annexe à la facture.

Le prix d'intervention :

Les prix de la main d'œuvre et des forfaits sont consultables sur notre site web www.bourquinelectricite.ch